NL/SS



# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

### CIRCULATION

**AVENUE DE L'INDUSTRIE (R.D. 152)** 

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que des prélèvements d'eau souterraine vont être régulièrement réalisés avenue de l'Industrie par la société AECOM France – 3 avenue Paul Langevin – Bât 3 – RDC – 33600 Pessac, agissant pour le compte de TOTAL MARKETING SERVICES – 24 Cours Michelet – 92800 Puteaux,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler avenue de l'Industrie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

#### ARRETE

## ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes avenue de l'Industrie à compter du 13 février 2023 de façon mensuelle pour l'année 2023 sur des jours ouvrés entre 9 heures et 17 heures :

• Neutralisation partielle du trottoir en deux points sur le tronçon compris entre la rue Maurice Gunsbourg et la future voie amorcée dans l'aménagement de l'avenue en direction de la rue de la Baignade : le cheminement piéton sera maintenu.

#### ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

#### ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.



# ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M.le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S<sup>ce</sup> Territorial Ouest-D.T.V.D du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- AECOM France 3 avenue Paul Langevin Bât 3 RDC 33600 Pessac.

FAIT EN MAIRIE, LE 0 8 FEV 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine Et par délégation Clément Pecqueux Adjoint au Maire

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service Déplacements Stationnement Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 0 8 FEV. 2023